

DEPARTEMENT

DE LA

Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

de ROCHEFORT

CANTON

de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 SEPTEMBRE 1947

193

OBJET :

- P. 108882 :

AVANCEMENT

47081

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante sept, le vingt six mois de septembre
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Ch. DUBAZZINI, Maire

en session { ordinaire
extraordinaire d'après convocations faites le 22 septembre 1947

Etaient présents : MM. DUBAZZINI, Maire - VEYSSIERE, - ROCHEDE-
REUX - DASSAUX - JULIEN - Melle KIKOSKY - Mme PARIZET -
M. BAUBET - F. LE BAU - CHOLLAT - CONDE - CHAZAUD -
FRUGLAUD - LOMBO - GUILLET - SAVIGNAC - CONSINET - SENELIER
GRUSSENMEYER - SIMON -

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. CONDE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil
promouvait à la classe immédiatement supérieure, les
employés communaux ci-après désignés, qui ont eu ou
auront au cours de l'année 1947, 2 ans d'ancienneté dans
leur classe respective

En conséquence :

- Madame MATHILDE Yvonne est promu au 4ème échelon des
employés auxiliaires de bureau, au salaire brut de
43.000 frs à compter du 1er Octobre 1947.
- M. PRUGNAUD Gaston est promu au 4ème Echelon des
employés auxiliaires de bureau au salaire brut de
43.000 frs à compter du 1er Octobre 1947.
- M. CHOLLAT Henri est promu au 2ème échelon des employés
auxiliaires de bureau au salaire brut de 39.000 frs
à compter du 1er Novembre 1947.

- M. CHAILLE de NERE Marcel est promu au 4^{ème} échelon des employés auxiliaires de bureau, au salaire brut de 43.000 frs à compter du 1^{er} Janvier 1948.
- M. BOURGEOIS Aristide est promu au 6^{ème} échelon des employés auxiliaires de service, au salaire brut de 41.000 frs à compter du 1^{er} Octobre 1947.
- M. MOURRELLI Abel est promu au 6^{ème} échelon des employés auxiliaires de service, au salaire brut de 41.000 frs à compter du 1^{er} Octobre 1947.
- M. GRUBB Pierre est promu au 6^{ème} échelon des employés auxiliaires de service, au salaire brut de 41.000 frs à compter du 1^{er} Octobre 1947.
- M. BOULLAIN Lucien est nommé à la 1^{ère} classe de l'emploi de Secrétaire Général, au traitement brut de 75.000 frs à compter du 1^{er} Mai 1947.
- M. THIBRY Gilbert est nommé à la 5^{ème} classe des ouvriers qualifiés 1^{ère} catégorie, au traitement brut de 51.000 frs à compter du 1^{er} Octobre 1947.
- M. JAHICHET Louis est nommé à la 5^{ème} classe des chefs de bureau au traitement brut de 35.000 frs à compter du 1^{er} août 1947.
- M. BALLET Lucien est nommé à la 5^{ème} classe des chefs de Bureau au traitement brut de 35.000 frs à compter du 1^{er} août 1947.
- M. RENOUVEAU Gaston est nommé à la 4^{ème} classe des ouvriers d'entretien, au traitement brut de 45.000 frs à compter du 1^{er} Janvier 1948.
- M. MACAU François est nommé au 2^{ème} échelon (chauffeur poids lourds) au traitement brut de 40.000 frs à compter 1^{er} Janvier 1946.

Fait et délibéré à ROYAN

les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM. Les membres présents à la séance.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

La Rochelle, le

9 OCT 1947

Pour le PRÉFET,
Chef de Division Délégué.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

La Rochelle, le 13 MARS 1950

ARRÊTÉ

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général

Le Maire de la commune de Royan

Vu l'art. 88 de la Loi du 5 avril 1884

Vu l'ordonnance 45.1283 du 15 avril 1945

Vu la demande des employés communaux titulaires :

BOURDEAU Félix,
CADIOT Fernand,
MOREAU Fernand,
PERRET Roland

ex - prisonniers de guerre,

Compte tenu de la durée des états de services militaires
des intéressés pendant la guerre 1939-1945 et de leurs
états de services en qualité d'employés communaux,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er - Les employés communaux BOURDEAU Félix, CADIOT Fernand,
MOREAU Fernand, PERRET Roland, sont reclassés comme il est indiqué à
l'ar. 2, en vue de les faire bénéficier des bonifications prévues à
l'ordonnance 45.1283 du 15 avril 1945 - Titre II -

ARTICLE 2 - En conséquence, et à compter du 1er janvier 1950 :

- M. BOURDEAU Félix est classé à la 5ème classe des ouvriers d'entretien de la voie publique - indice 143 - ancienneté dans la classe au 1er janvier 1950 = 6 mois)
- M. CADIOT Fernand est classé 3ème classe des commis principaux (commis d'ordre) avec 1 an d'ancienneté dans cette classe.
- M. MOREAU Fernand est classé à la 4ème classe des ouvriers d'entretien de la voie publique - indice 151
- M. PERRET Roland est classé à la 5ème classe des ouvriers d'entretien de la voie publique - indice 143 (ancienneté dans la classe au 1er janv. 1950 = 3 mois)

ARTICLE 3 - MM. BOURDEAU Félix, CADIOT Fernand, MOREAU Fernand et PERRET Roland, recevront les traitements correspondant à ce classement à compter du 1er janvier 1950.



le 1er mars 1950

Le Maire,

[Signature]

Maire

FICHE DE RECLASSEMENT

de

B O U R D E A U Félix né le 17 Octobre 1914

Classement actuel (au 1er janvier 1950)

ouvrier d'entretien de la voie publique

7ème classe - Indice 125

Services civils

du 20 avril 1949 au 31 décembre 1949
(comme auxiliaire de service)

8 mois 10 jours

Titularisé le 1.1.1950

Services militaires (guerre et captivité)

du 26 août 1939 au 29 Juin 1945

5 ans 10 mois 2 jours

Antéenneté totale :

6 ans 6 mois 12 jours

soit une bonification de 2 classes

Reclassement au 1er janvier 1950

ouvrier d'entretien de la voie publique

5ème classe - Indice 143

(avec 6 mois d'antéenneté dans cette classe)

Vu l'employé, La Rochelle, le 13 MARS 1950

Vu le Maire,

For le PRÉFET,
Le Secrétaire Général



Navie

PICHE DE RECLASSEMENT

C A D I O T Fernand 19 novembre 1906

Classement actuel (1er janvier 1950)

commis d'ordre 2° Classe

Services civils -

comme auxiliaire de bureau du 16 nov.45
au 31 déc. 1946

1 an 1 mois 14 j.

Titularisé commis secrétaire le 1er jan.47
(après concours)
du 1.1.1947 au 1.1. 1950

3 ans

Services militaires(guerre et captivité)

du 3 sept. 1939 au 19 juillet 1945

5 ans 10 mois 16 j.

Annuité totale :

10 ans

Reclassement au 1er janvier 1950 -

Compte tenu d'une promotion au choix
accordée à M. CADIOU :

commis principal d'ordre 3° classe
avec 1 an d'ancienneté dans cette classe
au 1er janvier 1950

Vu l'employé ,

La Rochelle, le 13 MARS 1950

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général



Vu le Maire,



Maire

FICHE DE RECLASSEMENT

M O R E A U Fernand né le 23. 2. 1909

Classement actuel (1er janv.1950)

ouvrier d'entretien de la voie publique 6^e classe - Indice 135

Services civils :

auxiliaire de service du 17.7 1946 au 31.12.48 2 ans 5 mois 13 j.

ouvrier d'entretien titulaire du 1.1.49
au 1.12.1949 1 an

Services militaires (guerre et captivité)

du 31 août 1939 au 27 avril 1945 5 ans 7 mois 28 j.

Antécédents totale : 9 ans 1 mois 11 J.

Reclassement au 1er janvier 1950 :

ouvrier d'entretien de la voie publique 4^e Classe - Indice 151
(avec 1 mois d'antécédents dans cette classe)

VU

La Rochelle, le 13 MARS 1950

Pour le PRÉFET,
Vu: l'employé, Le Secrétaire Général.



Vu : Le Maire,



Marie

FICHE DE RECLASSEMENT

P E R R E T Roland né le 11 juin 1915

Classement actuel (1er janvier 1950)

ouvrier d'entretien de la voie publique

7ème classe - indice 125

Services civils

du 20 avril 1949 au 31 déc. 1949
(comme auxiliaire de service)

8 mois 10 jours

titularisé le 1.1. 1950

Services militaires (guerre et captivité)

du 2 sept. 1939 au 17 mai 1945

5 ans 8 mois 16 jours

Antéenneté totale :

6 ans 4 mois 26 jours

soit une bonification de 2 classes

Reclassement au 1er janvier 1950 :

ouvrier d'entretien de la voie publique : 5^e classe - indice 143

(avec 5 mois d'antéenneté dans cette classe)

Vu l'employé :

La Rochelle, le

13 MARS 1950

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général



Vu le Maire:



Raie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Charente-Maritime

MAIRIE DE ROYAN

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROYAN

Considérant la nécessité de l'urgence des travaux de remise en état et d'entretien de la voirie vicinale, rurale et urbaine de la commune de ROYAN,

Vu la délibération en date du 5 Aout 1946 approuvée le 2 Septembre 1946 portant assimilation entière du personnel voyer communal (chefs-cantonniers, cantonniers et auxiliaires routiers) aux mêmes catégories de personnel (chefs-cantonniers, cantonniers et auxiliaires routiers) de la voirie nationale et départementale,

Vu les décisions de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées fixant par zones les salaires des auxiliaires routiers dans le département,

Vu la décision de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées en date du 28 Aout 1946 fixant les salaires des auxiliaires routiers dans le département,

A R R E T E :

ART.1 - M. BENAT Louis est embauché à dater du 2 Décembre 1946 en qualité d'auxiliaire routier affecté à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la commune.

ART.2 - Le salaire de cet auxiliaire est fixé à 224 Frs par jour, ce taux pouvant être majoré de 3 % pour tenir compte des heures effectuées de 40 à 48 heures et des diverses indemnités allouées au personnel voyer communal.

ART. 3- M. l'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, chargé de la gestion de la voirie vicinale, rurale et urbaine de ROYAN est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A ROYAN, le 22 DEC 1946 1946

Le Maire,



[Signature]

Maire

NOMINATION PROVISOIRE

Le Maire de Royan

Vu l'article 88 de la loi du 2 Avril 1884

Vu la vacance de l'emploi de concierge au Collège de Royan

ARRÊTÉ :

Monsieur Charmoille André, né le 27 Décembre 1911 est nommé à compter du 15 Décembre 1946, employé auxiliaire chargé des fonctions de concierge au Collège de Royan

Monsieur Charmoille percevra à compter de la même date le salaire d'employé auxiliaire 1^{er} échelon soit 35.000 frs par an, (Trente six mille francs) et les indemnités accordées au personnel auxiliaire et communaux de Royan.

En outre, son salaire sera majoré d'un supplément de 1.200 frs par mois (mille deux cents francs) destiné à rétribuer la personne qui le remplacera pendant qu'un service l'appellera hors de la loge (moyenne : 2 h par jour)

APPROUVÉ

La Rochelle, le 28 JAN 1947

Pour le PRÉFET,

Le Chef de Division Adjoint,

A ROYAN, le 17 Décembre 1946

Le Maire,



[Signature]

[Signature]

ARRETE de NOMINATION

399. 28-1-47
Le Maire de la Commune de Royan

Vu l'art. 88 de la loi du 5 Avril 1884

Vu la délibération en date du 20 Décembre 1946, du Conseil Municipal

Vu les résultats de l'examen du 1er Juin 1946

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la vacance d'un emploi de commis secrétaire, à la Mairie de Royan

ARRETE :

ART I - Monsieur CADIOT Fernand est nommé commis secrétaire titulaire de 3^e classe, à la Mairie de Royan, à compter du 1er Janvier 1947.

ART II - Monsieur Cadiot Fernand percevra à compter de la même date le traitement et les indemnités attachés à cet emploi.

ROYAN, le 26 Décembre 1946

Le Maire,

25 JAN 1947

Le Maire

Maire

2e

ARRETE

Le Maire de la commune de Royan

Vu la loi du 5 Avril 1884

Vu la délibération du 20 Décembre 1946, approuvée le 11 Janvier 1947

ARRETE :

Monsieur LUSSEAU André, est nommé, chef de Bureau à la Mairie de Royan (3^e Classe) avec effet du 1er Aout 1945.

ROYAN, le 21 Janvier 1947

Le Maire,

APPROUVÉ

Le 24 JAN 1947

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général,



Maire